MA THESE EN 180 SECONDES

Université de Lyon Edition 2017

Règlement du concours

Présélection et finale locale Université de Lyon





SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONCOURS	P3
2.	CRITERES D'ADMISSIBILITE	Р3
3.	PRESELECTION	P4
4.	FINALE LOCALE UNIVERSITE DE LYON	P5
	A. DATE-LIEU	P5
	B. JURY	P4
	C. PRIX	P5
	D. CRITERES D'EVALUATION DU JURY	P5
	E. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	P6
	F. CONTRAINTES	P7
5.	GARANTIE DES PARTICIPANTS	P7
6.	GARANTIE DES ORGANISATEURS	P8
7.	DROIT A L'IMAGE	P8
8.	ACCEPTATION DU REGLEMENT	P9
9.	CALENDRIER/ RECAPITULATIF	P9
10	CONTACTS	P9
11.	. ANNEXES : AUTORISATION DU DIRECTEUR DE THESE ET/OU FINANCEUR	P10

1. PRESENTATION DU CONCOURS

Initié en France par la Conférence des présidents d'université (CPU) et le CNRS, le concours *Ma thèse en 180 secondes* permet à des doctorants de présenter leur sujet de recherche en termes simples à un auditoire profane et diversifié. Chaque participant doit réaliser, en trois minutes, un exposé clair, concis et néanmoins convaincant de son projet de recherche.

Ce concours offre une occasion unique aux participants de parfaire leurs aptitudes en communication, tout en leur donnant la possibilité de diffuser leur recherche dans l'espace public. D'envergure internationale, il comprend 4 étapes : une finale locale, une demi-finale nationale ¹, une finale nationale et une finale internationale.

La communauté d'universités et établissements du site Lyon Saint-Etienne, appelée Université de Lyon (UdL), participe à la quatrième édition du concours *Ma thèse en 180 secondes*.

Au sein du site Lyon Saint-Etienne, 14 candidats participent à la finale locale « Université de Lyon ». L'Université de Lyon procédera, pour ce faire, à une sélection des 14 candidats dont les modalités sont détaillées au point 3.

2. CRITERES D'ADMISSIBILITE

Pour prendre part à la finale locale « Université de Lyon », les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit dans un **programme de doctorat de l'Université de Lyon**² de l'année universitaire en cours ou avoir obtenu leur doctorat pendant l'année universitaire en cours (entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017);
- présenter un état d'avancement suffisant de leur projet de recherche doctoral ;
- -avoir fait signer l'attestation de participation au concours par son directeur de thèse ^{et}/_{ou} ses financeurs (attestation mise en annexe du règlement, page 10);
- le cas échéant, obtenir l'accord du financeur de thèse ;
- s'exprimer en français;

- s'engager à représenter l'Université de Lyon et la France lors des finales nationale et internationale;

- se tenir disponible au cours du mois d'avril pour la Presse ; le 20 avril 2017 pour la finale locale
- « Université de Lyon » ; en juin 2017 pour la finale nationale et en automne 2017 pour la finale internationale à Liège en Belgique.

¹ Pour l'édition 2017, compte tenu du nombre important d'établissements participant au concours, une demi-finale de sélection des lauréats locaux sera organisée par le comité national de Ma Thèse en 180 secondes.

² Les établissements du site Lyon Saint-Etienne, membres de l'Université de Lyon et habilités à délivrer le doctorat : Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Etienne, ENS de Lyon, Ecole Centrale Lyon, INSA Lyon, ENTPE et Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

3. SELECTION

Une sélection organisée par l'Université de Lyon, détermine les 14 candidats retenus pour la finale locale « Université de Lyon » dont les modalités sont décrites ci-après :

- Le doctorant ou docteur déclare sa candidature en remplissant, sur le site web de l'Université de Lyon, le formulaire de participation **avant le 31 janvier 2017 minuit** (une confirmation par mail vous sera envoyée).
- Avant le 9 mars 2017 minuit, le candidat déclaré réalise et envoie une vidéo de présentation de sa thèse respectant les critères du concours (points 4.e et 4.f). La vidéo est à envoyer, via wetransfer.com, à l'adresse mail mt180s@universite-lyon.fr.

 L'attestation de participation au concours (annexe 1, page 10) signée par son directeur de thèse et, le cas échéant, son financeur, devra être déposée en même temps que la vidéo. La vidéo sera au maximum de 180 secondes. La captation peut être libre (caméra, appareil
 - L'Université de Lyon apportera une aide technique aux candidats déclarés.
- Fin mars 2017, le visionnage de l'ensemble des candidatures permettra de sélectionner les 14 participants à la finale locale « Université de Lyon » ainsi que 2 suppléants. Le jury de sélection respectera les critères d'évaluation de la finale locale « Université de Lyon » et de la finale nationale. L'aspect « technique » de la vidéo ne sera pas pris en compte dans les critères d'évaluation. Cette sélection n'est pas ouverte au public.
 - Les 14 lauréats sont, par la suite, contactés par mail ou par téléphone pour les avertir de leur participation à la finale locale « Université de Lyon ». Les suppléants seront également contactés.

POUR INFORMATION:

L'Université de Lyon met en place une formation doctorale appelée « D17 - Communiquer sa recherche à tous : Ma thèse en 180 secondes », à destination des doctorants du site Lyon Saint-Etienne. Cette formation non obligatoire est limitée en capacité d'accueil. Les vœux de participation à la formation se font au moment de l'inscription au concours.

+ d'info sur la formation : www.universite-lyon.fr/formationD17

photo numérique, smartphone, etc...).

4. FINALE LOCALE « UNIVERSITE DE LYON »

a. Date-lieu

La finale locale « Université de Lyon » du concours *Ma thèse en 180 secondes* se tient le jeudi 20 avril 2017, en début de soirée, au siège de l'Université de Lyon (92, rue Pasteur, Lyon 7^e).

Les 14 candidats seront convoqués plus tôt dans la journée pour faciliter l'organisation de cette finale (répétition, repérage des lieux, échange avec les organisateurs et techniciens...).

b. Jury

Le jury de la finale locale « Université de Lyon » est composé de trois à cinq membres dont un président du jury. Il représente au mieux les mondes universitaire, scientifique, économique et culturel. Les membres du jury sont approuvés par l'Université de Lyon. Ils désignent le premier lauréat, le deuxième lauréat et le troisième lauréat. Le premier lauréat représente l'Université de Lyon lors de la demi-finale et la finale nationale du mois de juin 2017.

c. Prix

Différents prix sont remis lors de la finale locale « Université de Lyon » par les organisateurs et leurs partenaires.

Le public qui assiste à la finale locale Université de Lyon décerne le « Prix du public ».

d. Critères d'évaluation du jury

Les critères sur lesquels les membres du jury de la finale locale « Université de Lyon » se baseront pour évaluer les présentations sont les suivants :

1. Talent d'orateur et implication (noté sur 6)

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ?
- Passion, caractère humain, raconte son expérience, ses succès, ses échecs, humour ...
- Suscite-t-il la curiosité du public ?
- Remettre le sujet dans un contexte actuel ?

2. Médiation du sujet (noté sur 6)

- Le participant a-t-il utilisé un langage accessible ?
- Les métaphores, titres et exemples utilisés par le participant sont-ils pertinents ?
- La diapositive apporte-t-elle une plus-value à la médiation du sujet ? (si utilisée)

3. Structuration de l'exposé (noté sur 6)

- Exposé clair de l'objet de la thèse et des recherches menées- Les mises en contexte sont-elles originales ?
- L'enchaînement des idées participe-t-il à une meilleure compréhension du sujet ?
- Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrés (introduction, développement, conclusion) ?

4. Coup de cœur (noté sur 2)

- Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé ?

e. Déroulement de l'épreuve

Avant de débuter leur prestation, les participants sont introduits et présentés par l'animateur (nom, prénom, université/école et titre du sujet de thèse non vulgarisé).

Départ

- les participants ont 180 secondes pour présenter leur sujet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;
- le chronomètre doit effectuer le décompte en partant de 180 secondes, jusqu'à 0 ;
- la personne gardienne du temps sera placée juste à côté de la scène. Quand le participant est prêt à commencer, il l'indiquera à la personne gardienne du temps par un signe de tête (pour éviter les faux départs). La personne gardienne du temps avertira alors le participant par un signal sonore (clochette) que le chronomètre est enclenché. Autrement dit, le chronomètre démarre exactement en même temps que la clochette, le participant peut alors commencer sa présentation ;
- les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.

Interruption

- en aucun cas, le chronomètre ne pourra être remis à zéro (quand bien même le participant aurait un trou de mémoire, s'apercevrait avoir commis une erreur ou estimerait qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après ;
- un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro qui ne fonctionne pas, une diapositive qui ne s'affiche pas, le chronomètre qui ne démarre pas, la clochette de départ qui ne tinte pas. Dans ce cas, le **président du jury devra** interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé;
- le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

Visualisation

- s'il le désire, le participant pourra, durant le déroulement de sa présentation, voir le décompte précis des secondes sur un petit écran (le chronomètre peut être placé sur un écran visible par le participant);
- si les moyens logistiques le permettent, un écran peut-être installé en face du public afin que celuici puisse voir le décompte ;
- la personne responsable du chronomètre pourra avertir le participant par un signal visuel qu'il ne reste que 30 secondes avant la fin (ex : agiter un drapeau). Cette alerte est **optionnelle** : elle s'applique selon les préférences du participant.

Fin

- un signal sonore fort (klaxon) retentira quand les 180 secondes seront écoulées et quand la diapositive «stop» du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans ce cas, le candidat aura le choix : soit il décide de continuer sa prestation et par là même de se disqualifier pour la compétition, soit il décide de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition.

f. Contraintes

Présentation orale

- la présentation orale doit se faire en français ;
- aucun accessoire ne sera autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc. ;
- le participant a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il le souhaite ;
- selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat pourra utiliser un micro main ;
- selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale et au besoin, le candidat pourra utiliser un lutrin ou un pupitre sur la scène.

Support visuel

- les doctorants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré ;
- les doctorants n'ont droit qu'à **une seule diapositive**, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- la diapositive doit être en format Powerpoint (.ppt ou .pptx) ou en format image (.jpeg ou .jpg, résolution conseillée 300 dpi) ;
- les participants devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images quant à leur utilisation dans le cadre de ce concours ;
- aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé;
- le titre de la présentation inscrit sur le visuel Powerpoint peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Toutefois, le titre complet de la thèse sera annoncé oralement par l'animateur de la compétition ;
- le support visuel sera envoyé aux organisateurs **au plus tard le 10 avril 2017** à l'adresse <u>mt180s@universite-lyon.fr</u> pour les candidats sélectionnés à la finale locale « Université de Lyon ».

5. GARANTIES DES PARTICIPANTS

Chaque candidat garantit l'originalité de la présentation qu'il réalise, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

Les présentations orales et visuelles ne doivent pas être constitutives de contenu :

- à caractère raciste,
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales,
- constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle,
- contraire à la loi.

Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs à ses présentations orale et visuelle et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part

de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture ou à la conception de ces présentations.

6. GARANTIES DES ORGANISATEURS

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de :

- perte, vols ou dommages causés aux productions envoyées, ainsi que tout dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit survenu à l'occasion de la participation au concours ;
- de non-réception des présentations transmises par voie électronique ;
- d'utilisation frauduleuse des textes remis par leurs auteurs ;
- de plagiat.

7. DROIT A L'IMAGE

Pour la nécessité de communication autour de *Ma thèse en 180 secondes*, les présentations de la finale locale « Université de Lyon » sont photographiées et filmées par un prestataire professionnel. Chaque candidat autorise l'Université de Lyon à :

- photographier/filmer sa prestation;
- reproduire et diffuser ces images et captations vidéos sur les supports suivants : flyers, cartons d'invitation, cartes de vœux, brochures, plaquettes, encarts publicitaires, articles de presse, rapports d'activités, dossiers de presse, diaporamas, pellicules, vidéos dans le cadre ou non de projections, affichage, signalétique mobile (banderoles, kakémonos...) et fixe, PLV, goodies, sites internet, lettres électroniques, CD-ROM, CD-I, DVD et autres applications multimédia, expositions, ouvrages, archives, à des fins de communication interne, externe, institutionnelle ou promotionnelle, à titre gratuit, et, dans tous les cas, pour un usage exclusivement professionnel;

Ces images, protégées et seulement accessibles par l'Université de Lyon, sont conservées pendant 50 années. Elles sont détruites dès la fin de l'engagement du candidat.

La photographie et les vidéos peuvent être transmises à des tiers par l'Université de Lyon (partenaires, membres de l'UdL et média) mais ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux prévus sans son consentement.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent chaque candidat est garanti. Le candidat peut à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie s'il le juge utile.

Ceci vaut pour la finale locale « Université de Lyon » du concours *Ma thèse en 180 secondes* qui se déroule le 20 avril 2017 et pour le concours national organisé par la CPU et le CNRS au mois de juin 2017.

A cet effet, le candidat signera une autorisation de prise et d'utilisation de l'image ainsi qu'une cession de droit d'utilisation de ces images dans un but non lucratif.

8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la finale locale « Université de Lyon » du concours *Ma thèse en 180 secondes* implique l'acceptation complète du présent règlement. Le comité d'organisation pourra donc exclure tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment et sans préavis.

9. CALENDRIER DU CONCOURS / RECAPITULATIF

Du 1^{er} **décembre 2016 au 31 janvier 2017 minuit** : déclaration des candidatures en remplissant, sur le site web de l'Université de Lyon.

Du 7 janvier au 1^{er} mars 2017 : sessions de formations facultatives (plus d'info : www.universite-lyon.fr/formationD17)

Avant le 9 mars 2017 minuit : réception des vidéos de présentation de thèse ainsi que l'autorisation de votre directeur de thèse (annexe, page 10).

Fin mars: sélection sur vidéo des 14 candidats retenus pour la finale locale « Université de Lyon ».

20 avril 2017 : finale locale « Université de Lyon », à Lyon.

juin 2017 : demi-finale et finale nationale.

Automne 2017 : finale internationale francophone, à Liège en Belgique.

10. CONTACTS

Pour l'Université de Lyon : Dominique RAULT et Mickaël DE SOUSA : mt180s@universite-lyon.fr

Pour le CNRS Rhône Auvergne : Sabrina RAZ : sabrina.raz@cnrs.fr

Annexe 1 : AUTORISATION DU DIRECTEUR DE THESE*

CONCOURS *Ma Thèse en 180 secondes-Université de Lyon*Edition 2017

« Ma thèse en 180 secondes » est un concours permettant à des doctorants ou jeunes docteurs de présenter leur sujet de recherche en termes simples.

Chaque participant doit, en 3 minutes, faire un exposé clair et concis de son projet de recherche.

Ce concours a pour missions principales de mettre en valeur la relève scientifique, de révéler une capacité à vulgariser des travaux de recherche, de sensibiliser à l'importance du dialogue science-société, pour in fine, valoriser le doctorat et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs formés dans nos laboratoires.

Il est à noter que chaque doctorant est entièrement libre quant au choix de la forme de sa présentation.

Cette autorisation ne concerne que les éléments scientifiques et leur véracité.

Je soussigne(e),
en qualité de Directeur/Directrice de thèse, autorise Monsieur/Madame
inscrit régulièrement en doctorat (ou titulaire d'un doctorat) à (Etablissement)
dont le sujet de thèse est
à participer à l'édition 2017 du concours « Ma thèse en 180 secondes» organisé par l'Université de Lyon.
J'atteste avoir pris connaissance des éléments scientifiques qui seront exposés et certifie qu'aucun de ces éléme ne fait l'objet de réserve de confidentialité.
E-ia S
Fait àle, le



la aquagianá(a)

Annexe 2: AUTORISATION DU FINANCEUR*

CONCOURS *Ma Thèse en 180 secondes-Université de Lyon*Edition 2017

Dans le cas des thèses CIFRE, l'autorisation du directeur de thèse doit également être accompagnée de celle de l'entreprise qui doit remplir l'encart ci-dessous

Je soussigné(e),,
Agissant en qualité de
Pour (NOM de la structure)
Reconnait avoir pris connaissance des éléments scientifiques qui feront l'objet de la présentation orale lors du
concours MT180' et donne mon accord à l'exposé des travaux de recherche.
J'atteste que les éléments scientifiques qui seront exposés respectent les aspects relatifs à la propriété intellectuelle
ainsi que les clauses de confidentialité correspondant aux termes de la convention CIFRE et ne peuvent porter
préjudice à l'exploitation industrielle et/ou commerciale des travaux de recherche.
Fait à, le, le
Signature / Cachet :

*Document(s) obligatoire(s) à retourner signé(s) avant le 9 mars 2017, accompagné(s) de votre vidéo de présentation, sinon la candidature sera refusée.

